



Arnac sur un véhicule acheter

Par **constantin41**, le **24/08/2009** à **09:24**

Bonjour,
je vien d'acheter mon vehicule il y a un moi.Deux jour apres l'avoir acheter j'ai mon premier probleme des sacade dans la boite puis mon deuxieme plus de marche arriere ,je retourne voir le vendeur et il me dit c'est rien c qu'un mauvais niveau d'huile de boite et aujourd'hui il ne veux pas me changer ma boite (pour moi je pense que c un vis cachée au bout de deux jour) comment faire pour me redonner mon argent??? merci.

Par **Kalghard**, le **24/08/2009** à **09:48**

Bonjour,

Ca peut en effet être un vice caché. Dans ce cas là le but est de récupérer votre argent. Pour cela rien de tel que de faire peur au vendeur (d'expérience ça marche vraiment bien).

Envoyez lui un courrier lui demandant de vous rembourser (vous lui rendez la voiture évidemment :)), car vous êtes mécontent, qu'il n'ait pas respecté son obligation de vous fournir la chose telle qu'elle était décrite dans le contrat de vente (c'est à dire une voiture en état de marche). S'il devait refuser menacez le d'une action en justice en garantie des vices cachés.

En principe il devrait vous recontacter assez vite pour trouver un arrangement à l'amiable avec vous. S'il s'en fiche alors vous n'avez plus qu'à aller voir votre avocat.

Cordialement.